

Bourse Michel Perret

Dossier de candidature

NOM :

Prénom :

A remplir soigneusement et à remettre au Service Education Jeunesse - Mairie de Tullins

Pièces à fournir :

- Une photocopie de l'imprimé du service des impôts vous concernant avec l'adresse de votre domicile ou copie de la carte d'identité
- Justificatif baccalauréat et inscription en études supérieures
- Une photocopie de l'imprimé du service des impôts de vos parents (ou foyer fiscal)
- Une attestation de bourse, année N-1 ou autres ressources
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal au nom du candidat
- Toute pièce que vous jugerez susceptible d'éclairer le jury

En cas de déclaration frauduleuse ou de données inexactes, la Mairie se réserve le droit d'exiger le remboursement de la somme versée au bénéficiaire

Bénéficiaire

■ Le candidat

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance...../...../..... Lieu de naissance.....
Adresse.....38210 TULLINS
Téléphone portable..... Mail@.....

■ Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Enfant(s) à charge

■ Scolarité

Etablissement et classe où le candidat est actuellement inscrit :

.....

Années antérieures	Etudes suivies	Diplômes obtenus
N-1		
N-2		
N-3		

■ Ressources

	Montant
Revenu annuel des parents ou foyer fiscal si remarié, vivant maritalement, (salaires, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles, retraites)	
Revenus mobiliers, fonciers et financiers	
Bourse nationale (montant annuel)	
Revenu annuel du candidat	
Revenu annuel du conjoint ou concubin du candidat	
Autre bourse ou aides diverses	

■ **Motifs de la demande**

Expliquez brièvement votre motivation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

A..... Le.....

Le parent déclarant

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et n'avoir jamais perçu une bourse Michel Perret.

A..... Le.....

L'étudiant

Critères d'attribution de la Bourse Michel Perret

- Être Tullinois
- Être dépositaire du baccalauréat et inscrit en études supérieures
- N'avoir jamais perçu la Bourse Michel Perret
- Justifier de ressources annuelles du foyer inférieures à 50 000 euros, incluant toutes les bourses extérieures perçues

Les candidats seront reçus individuellement ou collectivement par le jury pour un entretien au cours duquel ils seront invités à partager leur projet de vie.

**Dépôt des dossiers
le vendredi 14 septembre 2018,
dernier délai.**